

SARAH AUDRAS-MARCY, MATHIEU GHÉNO et HELGA MONDÉSIR (CGET – ONPV)

Accessibilité à pied aux équipements sportifs : une bonne couverture mais une offre peu variée¹

Dans la majorité des quartiers prioritaires, l'accès à au moins un équipement sportif est meilleur que dans les quartiers environnants

Dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), le sport constitue un axe fort de la cohésion sociale et territoriale, et la disponibilité d'équipements sportifs de proximité compte parmi les facteurs conditionnant l'accès à la pratique sportive. Malgré un taux d'équipement plus faible que dans les quartiers environnants², 99 % des habitants des QPV peuvent accéder en moins de 15 minutes de marche à au moins un équipement sportif structurant³, contre 90 % des habi-

tants des autres quartiers des unités urbaines comprenant au moins un QPV (**graphique 1**). Dans l'ensemble des équipements structurants, l'accessibilité est globalement meilleure pour les habitants des QPV que pour ceux des autres quartiers de l'unité urbaine mais dans des proportions variables selon le type d'équipements. Le différentiel est particulièrement marqué en ce qui concerne l'accès aux salles multisports⁴ et presque nul pour les courts de tennis.

Des équipements sportifs toutefois peu variés dans les QPV

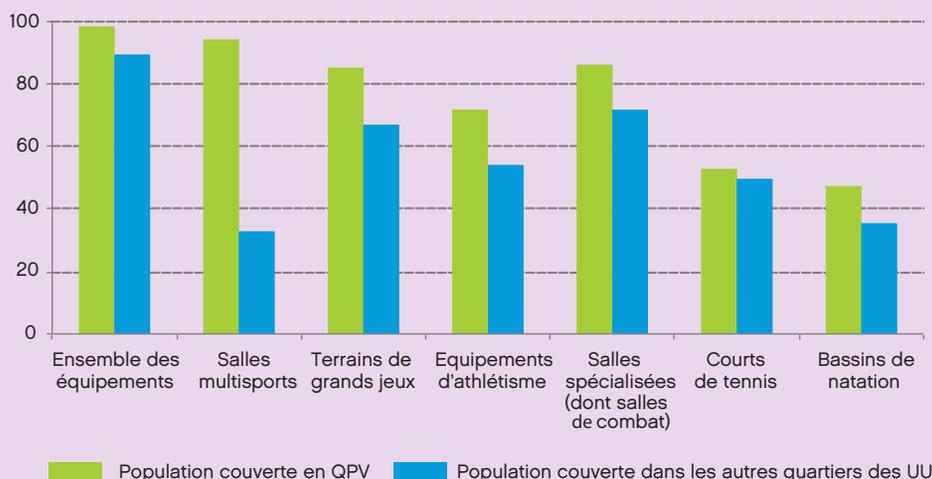
Seule une minorité de quartiers prioritaires, un sur sept, permet un accès à des équipements sportifs variés, avec au moins cinq des six types d'équipements accessibles à tous les habitants en moins de 15 minutes de marche. Dans un quartier prioritaire sur deux, l'ensemble des habitants a accès au mieux à deux types d'équipements différents. Le temps d'accès à pied aux autres types d'équipements y est supérieur à 15 minutes de marche pour une partie, voire pour l'ensemble de la population⁵.

Les bassins de natation, équipements coûteux à la construction et à l'entretien, sont difficiles d'accès à pied dans six quartiers prioritaires sur dix (779 sur les 1296 QPV de métropole) où réside la moitié des habitants des quartiers prioritaires (**tableau 1**). A l'inverse,

dans 223 quartiers prioritaires, l'ensemble des habitants (14 % de la population résidant en QPV) accède à un bassin en moins de 15 minutes de marche. Dans un quartier prioritaire sur sept (181 QPV), l'accès aux terrains de grands jeux est repéré comme plus difficile. Pour les salles spécialisées, c'est le cas de presque un quartier sur cinq (235 QPV), et un sur deux pour les courts de tennis (654 QPV).

Quel que soit le type d'équipements, l'accessibilité à pied ne signifie pas accès effectif. Les freins sont multiples : coût, horaires d'ouverture, existence de transports publics, dimensionnement de l'équipement, freins culturels ou d'image. Le fait de vivre dans une zone urbaine sensible⁶ diminue de 5 points la probabilité de pratiquer un sport⁷.

1. Cette fiche est issue de la publication «Accessibilité à pied aux équipements sportifs» du CGET, janvier 2019, dans laquelle est présentée la méthodologie.
2. En 2013, dans les Zus, dont le périmètre recoupe largement les QPV, le taux d'équipement sportifs pour 10000 habitants s'élève à 22 contre 34 dans les autres quartiers des unités urbaines comprenant une Zus.
3. Les équipements sportifs considérés comme structurants par le ministère des Sports sont les bassins de natation, les salles multisports (gymnases), les salles spécialisées (dont les salles de combat), les équipements d'athlétisme, les terrains de grands jeux (football, rugby, baseball...) et les courts de tennis. Le sport peut également être pratiqué sous une forme de loisir en dehors des clubs et structures organisées. Des équipements sportifs permettant cette pratique peuvent être disponibles dans ou à proximité des QPV mais ne sont pas pris en compte dans cette analyse.
4. Les salles multisports permettent la pratique de plusieurs activités sportives différentes, mais elles ne sont pas disponibles en continu pour chacun des sports, ce qui rend difficile la pratique de haut niveau.
5. La comparaison entre quartiers prioritaires et autres quartiers des unités urbaines englobantes sur le critère de la variété des équipements accessibles à pied est impossible, car il n'a d'intérêt que sur un périmètre restreint. Dans une unité urbaine de grande taille, tous les types d'équipements sportifs étant présents, ce critère n'est pas discriminant.
6. Les zones urbaines sensibles sont souvent devenues des quartiers prioritaires lors de la réforme de la géographie prioritaire de la politique de la ville en 2015.
7. Simões F. (2018). «Pratiques sportives : une hausse portée par les femmes et les seniors», *Injep analyses et synthèses*, n°15, juillet 2018.



Graphique 1
Part de la population ayant accès à un équipement sportif en moins de 15 minutes de marche, par type d'équipements et quartier de résidence (en %)

Source : RES janvier 2018, ministère des Sports.

Champ : France métropolitaine.

Géoréférencement et traitements : CGET-ONPV.

Note de lecture : 98,8 % des habitants des QPV peuvent accéder à au moins un des six types d'équipements sportifs structurants en moins de 15 mn de marche, contre 89,8 % des habitants des autres quartiers des unités urbaines comprenant au moins un QPV.

Tableau 1

Accessibilité aux équipements sportifs des habitants des QPV par type d'équipements selon la qualité de l'accessibilité dans le QPV

Type d'équipements	QPV dans lesquels l'ensemble de la population accède à l'équipement		QPV dans lesquels plus de la moitié de la population n'accède pas à l'équipement	
	Nombre de QPV	Population (en % de la population totale des QPV)	Nombre de QPV	Population (en % de la population totale des QPV)
Au moins 1 équipement sportif structurant	1148	87,8	14	0,4
Salles multisports	923	71,9	95	3,3
Salles spécialisées (dont salles de combat)	717	50,7	235	11,5
Terrains de grands jeux	743	50,1	181	13,0
Équipements d'athlétisme	487	31,3	419	25,6
Courts de tennis	286	15,8	654	43,0
Bassins de natation	223	13,9	779	48,2

Source : RES janvier 2018, ministère des Sports.

Champ : France métropolitaine.

Géoréférencement et traitements : CGET-ONPV.

Note de lecture : dans 223 QPV, l'ensemble des habitants peut accéder à un bassin de natation en moins de 15 mn de marche, alors que ce n'est le cas que pour moins de la moitié des habitants de 779 QPV, regroupant près de la moitié des habitants des QPV de métropole (48,2 %).

SARAH AUDRAS-MARCY, MATHIEU GHÉNO et HELGA MONDÉSIR (CGET – ONPV)

Accessibilité à pied aux équipements culturels : quatre quartiers prioritaires sur cinq ont un équipement à moins de 15 minutes

Dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), 70,8 % des habitants peuvent accéder en moins de 15 minutes de marche à au moins un équipement culturel¹, contre 58,5 % des habitants des autres quartiers des unités urbaines englobantes

(**tableau 1**)². Cependant, dans 239 des 1296 quartiers prioritaires de France métropolitaine³, aucun habitant ne peut accéder en moins de 15 minutes de marche à un équipement culturel : 520 000 habitants sont concernés.

Les quartiers carencés sont les plus petits

Ces QPV, non dotés d'équipements culturels à proximité, sont répartis dans toutes les régions de métropole à l'exception de la Corse (**carte 1**). Un habitant sur cinq de ces quartiers carencés réside en région Hauts-de-France (soit 100 000 habitants représentant 19,3 % de la population totale des QPV carencés). Dans les régions d'Île-de-France et de Paca, 80 000 habitants des quartiers prioritaires sont sans accès immédiat aux équipements culturels, soit respectivement 5 % des habitants des QPV franciliens, contre 15 % en Paca.

L'accessibilité aux équipements culturels décroît avec la taille du quartier. Dans les quartiers de plus de 10 000 habitants, représentant un tiers des habitants des QPV de métropole, 81,8 % des habitants

accèdent en moins de 15 minutes de marche à un équipement, contre 69 % dans les quartiers de taille intermédiaire (entre 2 000 et 10 000 habitants) et 55,9 % dans les «petits» quartiers de moins de 2 000 habitants (**tableau 1**).

Les quartiers carencés sont éloignés du cœur des agglomérations et sont généralement de petite taille. Près des deux tiers (152 QPV) comptent moins de 2 000 habitants, pour une population cumulée de 202 600 habitants, soit moins de quatre habitants sur dix de ces quartiers n'ayant pas accès au panier d'équipements culturels considérés. La population du plus grand quartier, La Madeleine à Évreux, s'élève à 10 500 personnes.

Une moindre variété d'équipements culturels à proximité des QPV

Si la couverture de la population par les équipements culturels est meilleure en QPV que dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes, la densité d'équipements est plus élevée hors QPV avec 1,9 équipement accessible en moyenne en 15 minutes de marche, contre 1,7 en QPV. Seuls les plus grands quartiers prioritaires, comptant plus de 10 000 habitants, et où la densité de population est également élevée, bénéficient d'une plus grande variété d'équipements culturels avec 2,4 équipements accessibles en 15 minutes.

Dans tous les quartiers prioritaires, quelle que soit

leur taille, les bibliothèques ou médiathèques représentent près d'un équipement culturel accessible sur deux (45 %, contre 34 % dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes).

La facilité d'accès à un équipement culturel ne préjuge en rien de sa fréquentation effective, aussi bien par les habitants des quartiers prioritaires que par ceux des autres quartiers des unités urbaines englobantes. Malgré les actions publiques menées en faveur de la démocratisation de la culture, les catégories sociales les plus aisées fréquentent plus les structures culturelles que les catégories plus modestes⁴.

1. Les équipements culturels considérés sont les cinémas, les bibliothèques, les conservatoires, les théâtres, les musées de France, les fonds régionaux d'art contemporain (Frac), les centres d'art, les lieux labellisés de spectacles vivants.

2. Ces résultats s'entendent sous réserve de la qualité de l'adressage des équipements culturels. En effet, sur les 4226 équipements de France métropolitaine, seuls 3707 équipements ont pu être géocodés. Dans 33 communes comprenant au moins un QPV, des équipements n'ont pas pu être géolocalisés. La méthodologie est présentée dans «L'accessibilité à pied aux équipements sportifs dans les quartiers prioritaires», *En Détail*, CGET janvier 2019.

3. Les Dom sont exclus de l'étude en raison de contraintes techniques de géoréférencement non résolues sur l'Outre-mer.

4. *Les pratiques culturelles des Français*, Ifop pour le think tank Valeur(s) Culture, mars 2017.

Tableau 1

Accessibilité aux équipements culturels en moins de 15 minutes de marche selon la taille du QPV

Taille du quartier prioritaire	Nombre de quartiers	Population légale 2013, en %	Part de population ayant accès à un équipement culturel en 15 minutes de marche, en %	Nombre moyen d'équipements culturels accessibles en 15 minutes à pied
Plus de 10 000 habitants	81	33,0	81,8	2,4
Entre 2 000 et 10 000 habitants	590	48,8	69,0	1,5
Moins de 2 000 habitants	625	18,2	55,9	1,1
Ensemble des QPV	1296	100,0	70,8	1,7
Autres quartiers des unités urbaines englobantes	–	–	58,5	1,9

Source : DEPS, ministère de la Culture.

Champ : France métropolitaine.

Géocodage et traitements : CGET-ONPV.

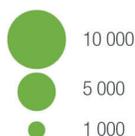
Note de lecture : dans les QPV de moins de 2 000 habitants et hors QPV dans les unités urbaines englobantes, la part de la population ayant accès à un équipement culturel en moins de 15 minutes de marche est proche, avec respectivement 55,9 % et 58,5 %. En revanche, le nombre d'équipements culturels accessibles est plus élevé hors QPV que dans ces «petits» QPV, avec 1,9 équipement culturel accessible contre 1,1.

Carte 1

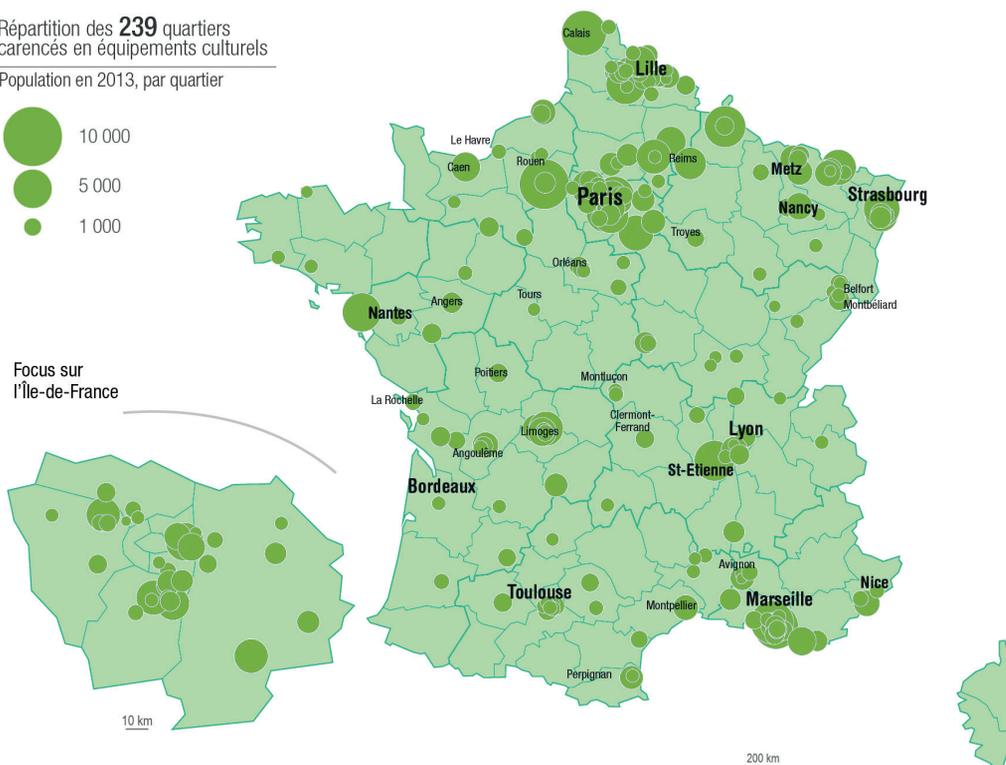
Les 239 QPV carencés en équipements culturels

Répartition des **239** quartiers carencés en équipements culturels

Population en 2013, par quartier



Focus sur l'Île-de-France



Source : DEPS, ministère de la Culture.

Champ : France métropolitaine.

Géocodage et traitements : CGET-ONPV.

SARAH AUDRAS-MARCY, MATHIEU GHÉNO et HELGA MONDÉSIR (CGET – ONPV)

Accessibilité à pied à l'offre de soins de proximité : une bonne couverture, mais un niveau d'offre réduit dans les quartiers prioritaires¹

Une meilleure accessibilité géographique dans les quartiers prioritaires que dans les quartiers environnants...

Malgré une densité médicale plus faible dans les quartiers prioritaires², leurs habitants bénéficient, globalement, d'une meilleure accessibilité à pied à une offre de soins de proximité que ceux résidant dans les autres quartiers : ils se situent plus souvent que les habitants des autres quartiers à moins de 15 minutes de marche d'un professionnel de santé³ (tableau 1). La proximité ne peut assurer à elle seule une bonne accessibilité aux soins de santé de proximité, celle-ci dépendant aussi, notamment, de la disponibilité des praticiens et de l'absence de freins financiers ou culturel. Elle demeure toutefois un élément central du choix d'un médecin, en particulier pour les plus fragiles, personnes âgées et personnes

à bas revenus⁴. La meilleure accessibilité observée en QPV concerne les pharmacies (98,2 % de la population peut y accéder en moins de 15 minutes de marche), puis les médecins généralistes (97,6 %), les masseurs-kinésithérapeutes (94,8 %), les chirurgiens-dentistes (80,8 %) et, enfin, les infirmiers nettement en-deçà (72,3 %). La moins bonne accessibilité aux infirmiers est cependant compensée par la pratique courante des déplacements à domicile. Cependant, près de cinquante QPV apparaissent comme carencés, avec plus de la moitié de la population de ces quartiers éloignés de plus de 15 minutes de marche de trois de ces cinq types de professionnels de santé.

... mais une offre de soins insuffisante, notamment pour les dentistes

L'offre médicale disponible pour les habitants des quartiers prioritaires, analysée en termes de nombre de praticiens accessibles en 15 minutes de marche⁵, est similaire à celle disponible dans les autres quartiers pour ce qui concerne les médecins généralistes (20,6 dans les quartiers prioritaires contre 20,4 dans les quartiers plus aisés) mais bien inférieure pour ce qui concerne les dentistes (10,7 contre 16,6) (tableau 2). La ventilation des QPV selon la typologie «Cadre de vie» permet de nuancer ces résultats. Le cas des quartiers de type «centres anciens», où vit 7,5 % de la population résidant en QPV, est spécifique, avec un nombre de praticiens à moins de 15 minutes de marche, tant médecins généralistes que dentistes, bien supérieur à celui constaté dans les autres types de quartiers, notamment les quartiers «HLM de petites unités urbaines» (14 % des habitants des QPV), les moins bien dotés. Cependant, ces derniers étant situés dans des unités urbaines de

moins de 200 000 habitants moins bien dotées que la moyenne française, ils présentent peu d'écart dans l'accessibilité aux soins de proximité avec leur environnement direct.

Les quartiers «périphériques de petites adresses» (6,5 % de la population des QPV) et surtout les quartiers «HLM de banlieues éloignées» (20 % des habitants des QPV), présentent une offre de soins moins importante que les quartiers plus aisés de leur unité urbaine englobante. Ils sont situés dans des unités urbaines de plus grande taille où le nombre moyen de praticiens accessibles est plus élevé : 20 dentistes et 26 médecins accessibles en moins de 15 minutes dans les unités urbaines de plus de 200 000 habitants contre 6,5 et 9,3 dans les unités urbaines plus petites. Les quartiers «HLM périphériques» ont une offre médicale proche de leurs quartiers environnants, mais l'offre dentaire y est près de deux fois moins élevée.

1. Cette fiche est issue de l'étude «Accessibilité à pied à l'offre de soins de proximité : une bonne couverture, mais un niveau d'offre réduit dans les quartiers prioritaires» du CGET, à paraître.

2. Oswalt N. (2017), «Implantation de l'offre de soins libérale dans les quartiers prioritaires», *Rapport ONPV 2016*, p.100.

3. Hors hospitaliers, tous les médecins généralistes, dentistes, infirmiers et masseurs-kinésithérapeutes sont pris en compte, qu'ils exercent en libéral dans un cabinet ou une maison de santé (source BPE) ou en tant que salarié dans un centre de santé (source : Observatoire des recompositions). La méthodologie est présentée dans «L'accessibilité à pied aux équipements sportifs dans les quartiers prioritaires», *En Détail*, CGET janvier 2019.

4. Victoor et al. (2012), «Determinants of patient choice of healthcare providers: a scoping review», *BMC Health Services Research*.

5. Le nombre moyen de médecins généralistes accessibles est pondéré, dans les QPV comme dans les autres quartiers des unités urbaines environnantes, en tenant compte de la structure de la population et de la demande de soins, variable selon l'âge (les personnes âgées et les enfants en bas âge étant plus consommateurs de soins) : des poids différents par âge, fournis par la Drees, ont été appliqués.

Tableau 1

Accessibilité aux professionnels de santé en moins de 15 minutes de marche, selon le type d'équipements de santé et le lieu de résidence, en %

	Population ayant accès à au moins un équipement en moins de 15 minutes de marche		Part des QPV ayant une très bonne accessibilité à l'équipement (> 99 %)	Part des QPV ayant une très mauvaise accessibilité à l'équipement (< 50 %)
	En QPV	Hors QPV dans les UU englobantes		
Médecins généralistes	97,6	85,8	81,5	3,3
Dentistes	80,8	77,5	60,2	14,4
Masseurs-kinésithérapeutes	94,8	85,2	71,9	7,3
Infirmiers	72,3	67,7	58,3	31,0
Pharmacies	98,2	84,5	84,3	1,9

Source : BPE 2016, Insee; base des centres de santé, Observatoire des recompositions, ministère des Solidarités et de la Santé, novembre 2017.

Champ : France métropolitaine.

Géoréférencement et traitement : CGET-ONPV.

Note de lecture : 97,6 % des habitants des QPV ont accès en moins de 15 minutes de marche à un médecin généraliste, contre 85,8 % des habitants des autres quartiers des unités urbaines comprenant au moins un QPV. Dans 1056 QPV (81,5 % des QPV), la totalité des habitants peut accéder à un médecin en moins de 15 minutes de marche, alors que dans 43 QPV (3,3 %), ce n'est possible que pour moins de la moitié des habitants.

Tableau 2

Nombre de praticiens accessibles en 15 minutes de marche, selon le lieu et la profession médicale

		Médecins généralistes	Dentistes
En QPV	Tous types de QPV	20,6	10,7
	Quartiers «centres anciens»	44,7	31,2
	Quartiers «HLM de petites unités urbaines»	10,2	4,8
	Quartiers «périphériques de petites adresses»	16	7,1
	Quartiers «HLM périphériques»	26,5	12,6
	Quartiers «HLM de banlieues éloignées»	15,6	8,3
Hors QPV	Toutes UU englobantes	20,4	16,6
	Dans les UU de plus de 200 000 habitants	26	21,3
	Dans les UU de moins de 200 000 habitants	9,3	6,5

Source : BPE 2016, Insee; base des centres de santé, Observatoire des recompositions, ministère des Solidarités et de la Santé, novembre 2017.

Champ : France métropolitaine.

Géoréférencement et traitement : CGET-ONPV.

Note de lecture : dans les quartiers prioritaires, 10,7 dentistes sont accessibles en moins de 15 minutes de marche contre 16,6 dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes. Dans les quartiers «HLM de petites unités urbaines», 4,8 dentistes sont accessibles contre 6,5 dans les unités urbaines de moins de 200 000 habitants où ils sont situés.